

● Nature de l'action

Entretien des connaissances.

● Personnel concerné

Tout salarié ERP devant exercer des missions de Sécurité Incendie.

● Pré-requis

- Être titulaire de la qualification SSIAP 1
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans,
 - Sauveteur secourisme du travail (SST) OU PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté
- Être titulaire de l'habilitation électrique H0B0 en cours de validité
- VALIDATION : Une attestation de stage sera remise par l'organisme

● Objectifs pédagogiques

Être capable :

- De connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- De connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- De connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- D'effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- De connaître les limites de son action.
- D'effectuer l'extinction des feux naissants

● Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

● Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- Contrôle continu
- La première participation au module donne lieu à la délivrance d'une attestation de stage pour
- Les titulaires du SSIAP1, d'un diplôme SSIAP1 par équivalence pour les titulaires des qualifications antérieures sous réserve pour ces derniers d'être SST ou être titulaire du PSC1 depuis moins de 2 ans et d'avoir eu une

PROGRAMME

REGLEMENTATION

Principes fondamentaux de sécurité

- Évacuation des occupants
- Éclairage normal et de sécurité
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours

PRATIQUE

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours

MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté
- Mise en œuvre d'un RIA

- Formation en vue d'obtenir l'habilitation électrique BOV-HOV.
- Les candidats ayant fait preuve d'une défaillance notoire, et ceux n'ayant pas exercé pendant 3 ans, devront suivre un module de remise à niveau

● Méthodes pédagogiques

- Enseignements théoriques en salle équipée
- Mises en situation d'intervention
- Apprentissage individuel de la manipulation des matériels

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

● Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

● Intervenant

Formateur qualifié en prévention des risques (Niveau SSIAP 3 ou DUT HSE).

● Durée et rythme

2 jours, à raison de 7 heures par jour.

● Planning

Les 16 et 17 janvier 2023
Les 13 et 14 février 2023
Les 11 et 12 avril 2023
Les 9 et 10 mai 2023
Les 27 et 28 juin 2023
Les 11 et 12 septembre 2023
Les 10 et 11 octobre 2023
Les 13 et 14 novembre 2023
Les 11 et 12 décembre 2023

● Tarif

300€ HT soit 360€ TTC

● Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr